

HISTOIRE
DE LA
VILLE D'AUXERRE.

PAR M. CHARDON,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL D'AUXERRE.

TOME PREMIER.



47

AUXERRE,
IMPRIMERIE DE GALLOT-FOURNIER,

1834.



237. e. 58.

Ce livre a été numérisé par :
A. FRANCOIS

PREFACE

L'abbé LEBEUF ne cessera pas d'être le véritable historien d'Auxerre : je n'ai pas la ridicule prétention de le faire oublier. Ce sera toujours dans ses Mémoires qu'il faudra chercher la solution des difficultés qui pourront s'élever sur la plupart des monuments , des faits et des actes, qui concernent cette ville et son ressort. Infatigable dans ses recherches, il a embrassé tous les pays situés dans le Diocèse, et je me suis restreint à ce qui est particulier à la ville. Dans ce cercle plus droit , je me suis réduit encore à ce qui regarde les habitants, leur sort, leurs mœurs et leurs usages, dans tous les temps sur lesquels l'histoire a répandu sa lumière ; ainsi que la part qu'ils ont prise, ou qu'ils ont été contraints de recevoir, dans les événements généraux qui ont si souvent changé la face de leur pays; en les faisant successivement Gals, Celtes , Romains , Francs. Français et Bourguignons. L'abbé Lebeuf semble n'avoir travaillé que pour les savants ; mon but a été de faire un tableau historique à la portée de tous ceux qui aiment à connaître le sort de leurs ancêtres.

Les recherches de l'abbé Lebeuf sont donc les fondements sur lesquels j'ai édifié le travail contenu dans mon premier volume. Aussi me suis-je dispensé de le citer dans le cours de l'ouvrage. Autrement, il m'eût fallu le faire dix fois à chaque page; ce qui aurait été aussi fatigant pour le lecteur que pour moi. Ainsi, quand je n'indique pas une autre source, on peut être certain que j'ai suivi la foi de cet écrivain , aussi consciencieux qu'éclairé; et que citent , comme un sur garant, les Chateaubriand, les Thierry, etc.

Mais il n'est pas le seul auteur qui m'ait fourni des matériaux ; j'ai réuni aux siens tout ce que j'ai pu découvrir de relatif à Auxerre dans les autres historiens. On me verra aussi, parfois , émettre un sentiment contraire au sien ; et dans ces deux circonstances je mettrai le plus grand soin à indiquer mes motifs et mes autorités.

Je ne fais paraître en ce moment que le premier volume , comprenant l'histoire d'Auxerre jusqu'au XVI^e siècle inclusivement. L'abbé Lebeuf s'était arrêté, pour l'histoire civile, à la mort d'Henri IV, et pour celle ecclésiastique, à l'épiscopat de Nicolas Colbert, mort le 5 septembre 1676 : j'ai été obligé, pour les temps postérieurs, de faire moi-même toutes les recherches. Elles sont à peu près terminées, et le second volume, finissant aux Etats généraux de 1789, ne tardera pas à paraître ; au moins je l'espère.

HISTOIRE DE *LA VILLE D'AUXERRE*

INTRODUCTION.

L'abbé Lebeuf, dans le siècle dernier, s'est livré, avec beaucoup de zèle, à la recherche et à l'examen des documents historiques sur l'antiquité d'Auxerre. Ce qu'il publia à ce sujet, ne fut pas approuvé sans exception, par les savants. Danville réputé dès lors, comme aujourd'hui, le plus habile de tous ceux qui ont écrit sur la géographie ancienne, tout en louant son savoir, critiqua très sévèrement ce qu'il dit sur les changements opérés dans l'emplacement et le nom d'Auxerre, depuis l'invasion des Gaules par les Romains (1). Il oppose ensuite de nombreux arguments à la dissertation dans laquelle Lebeuf veut établir que cette ville est le *Vellaunodunum* des Commentaires de J. César ; et celui-ci n'y répondit que faiblement.

M. Leblanc, Ingénieur, ayant plus de connaissances dans les sciences physiques et naturelles, appuyé, d'ailleurs, sur de nouvelles découvertes, a récemment fait paraître un ouvrage plus satisfaisant sur ce point, que celui de l'abbé Lebeuf. Comme lui, reconnaissant qu'Auxerre, après l'invasion, n'a conservé ni le nom ni l'emplacement qu'il occupait à cette époque, il explique ces changements par des causes plus probables ; mais se bornant à substituer son système à celui qu'il réprovoque, sans en démontrer les erreurs, il résulte de son silence, à cet égard, une fâcheuse incertitude. Il en est de même en ce qui concerne *Vellaunodunum* ; ainsi que l'abbé Lebeuf, il n'hésite pas à le retrouver dans l'Auxerre celtique ; mais il laisse sans réponse les graves objections de Danville ; et dans plusieurs de ses propositions, il me paraît n'avoir pas lui-même échappé à l'erreur ; en sorte que la question reste tout entière.

Avant d'exposer l'histoire d'Auxerre, je dois donc faire disparaître, autant qu'il me sera possible, les doutes qui peuvent encore obscurcir son antiquité. Je dois aussi rechercher le rang qu'il tenait parmi les villes gauloises ; sujet qui n'a été traité ni par l'abbé Lebeuf, ni par M. Leblanc.

Ce dernier point historique, devant aider beaucoup à éclaircir les autres, sera le sujet d'un premier paragraphe.

Dans le second, j'expliquerai les causes et l'époque des changements qui ont eu lieu dans l'emplacement et dans les noms de cette ville.

Dans le troisième, j'espère établir, par les Commentaires même de César, qu'Auxerre est la ville par lui assiégée l'an 51 avant l'ère chrétienne, et qu'il nomme *Vellaunodunum*.

(1) Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule , p. 167.

Chapitre I^{er}

AUXERRE CELTIQUE,

Il est uniformément reconnu par les historiens qu'après la conquête des Gaules, les Romains se bornèrent à les contenir par des garnisons, et à en exiger un tribut modéré, leur laissant leur gouvernement, leurs lois et leurs usages ; qu'Auguste est le premier qui les organisa en provinces romaines. Or, dès ce moment, Auxerre était une des principales villes de la Celtique Effectivement, en l'an 27 de l'ère chrétienne, cet Empereur, se disposant à visiter les Gaules, y envoya Agrippa, qui y fit construire les quatre ou cinq grandes voies militaires conduisant aux villes les plus importantes. L'une de ces routes portée jusqu'à Boulogne, passait par Autun, Auxerre, Troyes, etc. Pour atteindre Auxerre, elle s'éloignait sensiblement de la ligne droite d'Autun à Troyes ; preuve irrécusable de son importance aux yeux des Romains (1).

Une remarque aussi lumineuse n'a pas échappé à Danville: « Il paraît certain, dit-il (2), qu'Auxerre est une ville celtique et ancienne : la chaussée, qui est un ouvrage d'Agrippa, faisant un angle pour toucher cette ville, elle devait être considérable l'an 728, ou du moins l'an 735 de Rome; qui sont des dates auxquelles il est convenable de rapporter la construction de cette chaussée ou grande voie. »

Les Romains ne se bornèrent point à cette voie : le même auteur (3) fait mention de celle qui n'avait pas d'autre but que de conduire d'Auxerre à Langres, par Chablis, Tonnerre et Arc-en-Barois; une troisième, dont les vestiges sont encore très reconnaissables, faisait communiquer Auxerre avec le Nivernais, en passant par Entrains, Mève (4), et traversant la Puisaye; enfin une quatrième, étudiée par M. Pasumot, allait directement d'Auxerre à Sens (5).

Une seconde preuve de l'importance qu'avait Auxerre, au moment même de l'invasion, se trouve dans la construction de la Cité. L'abbé Lebeuf l'avait attribuée aux premiers Chrétiens, mais M. Leblanc a combattu cette conjecture avec un succès remarquable. Appliquant à l'examen des murs ses lumières et son expérience en architecture, il a reconnu et démontré que ce que l'abbé Lebeuf avait pris pour des débris de démolitions, sont des matériaux qui n'ont jamais eu d'autre destination; et que le désordre existant dans la pose de plusieurs pierres, ne provient que des efforts tentés visiblement pour faire disparaître les signes du paganisme. Ses raisonnements sont fondés sur l'état de ces murs subsistant encore, et sont sans réplique. Il en résulte que les inscriptions qui en ont été détachées, et particulièrement celles des Consuls *Vibius* et *Pansa*, n'y avaient été placées que pour attester l'époque de leur construction ; qui remonte conséquemment à huit années après la soumission des Gaules.

Si à cette circonstance on joint l'exiguïté de la Cité, dont le sol n'a que 1185 mètres de développement, et sa situation sur une montagne aride que bordent deux vallées délicieuses; on reste convaincu que, dans aucun temps, elle n'a pu

avoir pour destination de contenir une ville ; que les Romains ne l'ont élevée que pour s'y établir militairement, afin de tenir dans le devoir la ville qui, comme on va le voir, existait dans une de ces vallées ; et que cette ville était très considérable , puisqu'elle a inspiré une telle précaution aux vainqueurs.

Je crois trouver la cause de son importance dans Strabon, qui écrivait au commencement du premier siècle. Il rapporte que le commerce de la Gaule aquitanique avec celle supérieure et les îles Britanniques se faisait en remontant le Rhône jusqu'à la Saône, puis cette rivière jusqu'à l'endroit où elle reçoit le Doubs, et transportant ensuite les marchandises par terre jusqu'à la Seine. Il faut nécessairement ajouter à ce texte que le transport sur les eaux de la Seine, se faisait par l'intermédiaire de l'Yonne , un de ses affluents, où s'opérait le second embarquement des marchandises.

On doit croire que ceux qui ont été assez habiles pour concevoir cette ligne de communication entre la Méditerranée et l'Océan, ne l'ont établie qu'après avoir cherché tous les moyens de rendre le trajet par terre le plus court que pouvait le procurer la localité. Or, du confluent de la Saône et du Doubs à Méry près Troyes , où la Seine commence à être navigable, il y a, à vol d'oiseau, 46 lieues de vingt-cinq au degré; tandis que d'Auxerre, d'où part la navigabilité de l'Yonne à la Saône, il n'y a que 34 lieues et demie. Le trajet par terre, dirigé immédiatement de la Saône à la Seine, au lieu de l'être par l'intermédiaire de l'Yonne , eût donc été augmenté de plus d'un tiers; ce qui suffit déjà pour persuader que c'est ce dernier qui a été employé.

Une seconde observation le démontre plus clairement encore. Si l'on n'eût pas aperçu d'autre moyen que la communication immédiate de la Saône à la Seine, au moins eût-on continué à remonter la Saône jusqu'à l'endroit où elle se rapproche le plus de la Seine, et où elle est encore navigable (aujourd'hui Gray) ; puisque de là à la navigabilité de la Seine, il n'y a que 40 lieues et demie, conséquemment 5 lieues et demie de moins qu'en quittant la Saône au confluent du Doubs. De ce dernier point de départ résulte donc l'évidence que le trajet par terre se projetait sur la navigabilité de l'Yonne, et se terminait à Auxerre.

On peut d'autant moins en douter que tel est aujourd'hui l'état des choses, entre Auxerre et Chalons ; que c'est entre ces deux villes que se croisent les transports des marchandises du nord et du midi, et que ce lien des deux navigations remonte à la plus haute antiquité; sans qu'il existe un seul monument qui donne à penser que jamais il y ait eu un semblable transit entre la Haute-Saône et la Haute-Seine.

Si je cherche ensuite l'époque qu'on peut assigner à l'ouverture de cette grande voie qui était en pleine activité quand Strabon la remarquait , mais dont il n'indique pas l'origine ; je vois , d'abord, que par suite de ses recherches, M. Thierry (6) attribue cette heureuse conception aux Massaliotes. Or, c'est en 590 (av. J -C.) que les Phocéens ont fondé cette colonie , et apporté dans les Gaules les sciences et les arts de la Grèce. Le moyen de communication qui m'occupe a donc dû être pratiqué par eux très peu de temps après la fondation de leur

république, et plusieurs siècles avant l'arrivée de J. César dans les Gaules. N'en fixât-on l'époque qu'au commencement du second siècle (av. J.-C.) , comme l'a fait M. Thierry, il n'en faudrait pas moins reconnaître qu'une ville ainsi devenue l'entrepôt du midi et du nord de la Gaule, et mise en relations habituelles avec les hommes alors les plus avancés dans la civilisation, a dû , en peu de temps, acquérir une grande prospérité ; surtout à une époque où la navigation des fleuves et des rivières était, à peu près, la seule voie de communication qu'eussent entre elles les diverses contrées de la Gaule ; les voies de terre y étant tellement négligées qu'un des premiers soins des Romains, après l'avoir conquise, a été d'y construire des routes.

Je trouve encore une preuve de l'immense avantage procuré à Auxerre par sa position sur cette partie de l'Yonne, dans le culte dont ses habitants honoraient cette rivière ; culte qui ne leur a probablement été inspiré que par reconnaissance de ce qu'ils lui devaient d'être sortis des ténèbres de l'ignorance (7).

Plusieurs considérations me persuadent même qu'Auxerre, lors de l'invasion des Romains, était chef-lieu d'un peuple. On reconnaît généralement qu'Auguste et ses successeurs conservèrent la division des Gaules en territoires que les Celtes appelaient *Peuples*, et que les Romains ont appelé *Cités*; que quelques-uns seulement, en très petit nombre, furent subdivisées: et qu'il n'y eut de changements importants que dans la distribution des *Cités* en Provinces. Auxerre en était une : tous les itinéraires, toutes les tables et les notices de l'empire l'attestent; ce point historique n'a jamais été contesté; mais cette *Cité* est-elle de celles qui représentent un ancien Peuple, ou du petit nombre de celles établies par les Romains ? C'est ce qui exige plus de développements.

Il paraît que jadis le nom de *Senones* n'appartenait pas seulement au Peuple ayant pour capitale *Agendicum*, mais à ceux appelés *Parisii* , *Meldi*, *Tricasses*, et plusieurs autres parmi lesquels il faut compter celui dont Auxerre était le chef-lieu. Les nombreuses armées qui, sous le nom de *Senones*, ont , à diverses époques, ravagé la Grèce et l'Italie, donnent à cette opinion de plusieurs auteurs (8) toute la force de la vérité. Au moment de la conquête de J. César , cette dénomination était encore commune aux Peuples de Sens et d'Auxerre ; mais ces deux Peuples n'en étaient pas moins distincts et indépendants. L'établissement de leurs Evêchés fait voir qu'au moins au milieu du troisième siècle , chacune des deux villes était capitale d'une *Cité*. C'est en 250 que celui de Sens a été fondé par Saint Savinien ; sans aucune juridiction sur celui d'Auxerre, puisqu'en 260, le Pape Sixte II y envoya Saint Pèlerin, pour y exercer le même ministère. Or, ces premiers Evêchés furent tous établis dans des *cités*. « Le gouvernement ecclésiastique, en France, dit Danville, a été réglé sur le gouvernement civil tel qu'il existait lors de l'établissement du christianisme dans les Provinces de la Gaule : en sorte que les anciens diocèses répondent aux territoires des anciens Peuples » (9)

Il ne pouvait pas, à cette époque, en être autrement : les prédicateurs de l'Évangile, loin d'être aidés par l'autorité civile, en étaient persécutés. Ils étaient d'ailleurs, en petit nombre ; une mission comme celle de Saint Pélerin, composée de cinq à six prêtres, devait suffire à une grande étendue de pays. Il fallait donc qu'elle se fixât dans un point central, où les relations ordinaires amenaient nécessairement et souvent une grande partie de la population. C'est l'avantage qu'offrit aux premiers Apôtres des Gaules la division par Provinces et par Cités. Le premier qui arriva dans la Celtique, Saint Potin, choisit Lyon, métropole de la Province, pour sa résidence. Par le même motif, les sept Evêques envoyés par le Pape Saint Fabien, s'établirent tous dans des Cités, et il n'est pas d'exemple du contraire. Les Papes, alors, prirent un tel soin de n'ériger d'Evêché que dans des Cités, que la tradition en fit une règle étroite pour leurs successeurs ; en sorte que, quand ceux-ci en ont créé dans des villes inférieures, ils leur en ont conféré le titre. On le voit dans la Bulle d'érection des Evêchés de Maillexais et de Luçon, de 1347 : *Malliacensem et de Lucinio villas in civitates erigimus, et civitatum vocabulo decoramus* (10).

Il ne reste plus qu'à examiner si la Cité d'Auxerre a pu, antérieurement à 250, être créée par les Romains ? On ne peut pas le conclure de la suprématie de l'Eglise de Sens sur celle d'Auxerre, puisqu'elle ne lui a été déférée qu'au cinquième siècle, sous Théodose 1^{er}, lors de la subdivision de la province Lyonnaise. Je vois, au contraire, que cette Cité représente un ancien Peuple dans le rang qui lui est assigné sur la notice de l'Empire, dressée sous Arcade et Honorius, en 407 ; à une époque peu éloignée de celle de la conquête. Elle est placée la troisième dans la Province Sénonaise, après Sens et Chartres, et précède Troyes, Orléans, Meaux et Paris, presque toutes reconnues pour Capitales de Peuples Celtiques. L'ordre observé dans cette notice, n'est pas géographique, puisqu'après la Métropole, on voit Chartres qui est à l'Ouest, Auxerre qui est au Sud, Troyes qui est à l'Est, Orléans qui est encore à l'Ouest, ensuite Paris et Meaux qui sont au Nord. Il n'est pas, non plus, gradué sur le plus ou moins d'ancienneté des Evêchés, puisque celui de Paris, fondé par Saint Denys, en 240, est plus ancien que celui d'Auxerre. On ne peut voir, dans cet ordre, que l'expression du degré d'ancienneté des Cités entre elles. C'est ainsi que Vallois l'a entendu : *Honoris caussâ proepouebalur* (11). Et l'on doit, d'autant plus, s'attacher à cette idée, que, dans toutes les notices postérieures, recueillies par André Duchêne, Auxerre a conservé son rang jusqu'au XIII^e siècle. C'est alors, seulement, que l'ordre a été changé par quelques auteurs, pour donner à Paris une place plus alors connue. On y chercherait en vain des détails : Strabon, sur la Gaule Lyonnaise, ne nomme que trois villes, Lyon, Autun et Paris. Pline a consacré six lignes à la même région ; il y nomme tous les Peuples, sans désigner une seule ville. Méla, dans son ouvrage *de situ orbis*, a renfermé l'univers dans un volume in-4^o, Il en est de même de tous les auteurs de ce temps.

Sur cette question, Vallois n'a pas hésité comme Danville ; il met très affirmativement Auxerre au rang des Capitales Celtiques. Il reconnaît que les Senonais ont toujours eu deux Capitales : Sens et Auxerre ; comme les Carnutes avaient Chartres et Orléans ; les Vocontiens , Vaison et le Luc ; et les Leuciens , Toul et le Petit-Nancy : *Senonum capita duo semper fuere Agendicum et Autessiodurum : uti Carnutum Autricum et Genabum ; Vocontiorum Vasio et Lucus-Augusti ; Leucorum Tullum et Nasium* (11).

Enfin les Commentaires de César me fournissent la preuve que *Vellaunodunum* était indépendant d'*Agendicum*. Quoique ce conquérant fût maître de celle dernière ville , où il avait ses quartiers d'hiver, il n'en a pas moins été obligé d'assiéger *Vellaunodunum*.

(1) Mezerai , hist. de France avant Clovis, p. 30, 2^e col, Strabon, lib. 4 , Bergier, hist. des grands chemins, liv. 1, chap 19.

(2) Eclaircissements, p. 359.

(3) Eclaircissements, p. 384.

(4) Pasumot, Dissertations et mémoires , p. 38.

(5) Pasumot , p. 74.

(6) Histoire des Gaulois , T. II., p. 152.

(7) Voyez ci-après l'histoire , p. 1.

(8) V. les notes de Sanson sur les commentaires de J. César , et surtout l'histoire des Gaulois, par M. Thierry, t. II, p. 36. Entre la Marne au nord , et les monts Eduens au sud, il ne voit au II^e siècle (av. J.-C.) que les Senons, et y comprend conséquemment ce qui , depuis , a formé les peuples de Paris, Meaux , Troyes et Auxerre.

(9) Eclaircissements, p.234. V. aussi Mézerai, hist. de France, avant Clovis, t. I p. 32 ; Crévier, hist. Rom., t. 12 p. 279; Le Père Longueval, hist. De l'église gallicane, notice géographique, p. V ; Dict. de Trévoux, au mot *Diocèse* ; Sanson, remarque sur la carte géographique de l'ancienne Gaule, p. 9 ; et Fleury, hist. T. 3, p. 145, in-4^o.

(10) Dict. de Trévou, au mot *Diocèse*.

(11) Notitia Galliarum , v. Autessiodurum.

Chapitre II

CHANGEMENT DANS L'EMPLACEMENT ET LE NOM DAUXERRE.

Au Sud-Est de cette ville , dans la vallée qu'arrose le ruisseau de Vallan, et qu'occupe le faubourg Saint-Martin, le sol, sur une étendue à peu près égale à celle de la ville actuelle , offre encore à qui veut le fouiller, et partout, des signes indubitables que , jadis , il a été couvert d'habitations riches et rapprochées. Le nombre infini de puits , de murs , de statues , de débris de colonnes, et autres objets d'architecture , ainsi que de bijoux précieux et de monnaies romaines , dont on trouve les détails dans les écrits de l'abbé Lebeuf, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences , et dans l'ouvrage de M. Leblanc , ne laissent pas de doute sur cette indication matérielle. Je crois inutile de les ré-

manque 2 pages

conquête , et lorsque les Celtes étaient assujettis seulement à un léger tribut : n'a d'abord été qu'une citadelle destinée à maintenir la ville dans l'obéissance. Elle a donc été élevée sur un terrain voisin , mais séparé des habitations. On voit, effectivement, dans la vie de Saint Germain (1) , que, de son temps, au V siècle, à la place du vaste château qui, depuis, porta son nom, il n'y avait qu'un simple oratoire nouvellement édifié par lui (2) , sous l'invocation de Saint Maurice ; dans lequel cet illustre Evêque se retirait souvent, loin du monde et de ses distractions. Dans l'histoire de ses successeurs, scrupuleusement extraite par Lebeuf des anciennes chroniques, on voit cet Oratoire successivement transformé en Basilique, puis en Abbaye du nom de son fondateur. Au XIe siècle , l'abbaye était entourée de fortifications ; et tellement isolée , que le Roi Robert, voulant s'en emparer , la cerna par ses troupes qui formaient, dit Glaber, une espèce de couronne : *cingentesque supra dictum castrum in coronae modum* (3). Enfin, la dévotion au tombeau de Saint Germain , les aumônes des Religieux, et l'asile qu'ils offraient dans un hospice, attirèrent la population qui , au XIIe siècle, formait déjà la paroisse Saint-Loup (4).

Entre celle Paroisse et la Cité , était encore au XVIIe siècle, un grand étang appelé Saint-Vigile, dont le sol n'a été probablement bâti que lors des concessions qui en ont été faites, d'une partie aux Bernardines , en 1636 , et du surplus aux Sœurs de la Providence , en 1676 (5).

La paroisse de Saint-Eusèbe , au commencement du VIIe siècle , était, suivant l'expression de Lebeuf (6) , *une pleine campagne avec quelques vignes* (7), sur laquelle l'Evêque Saint Pallade fonda un monastère. Il en a été ainsi de celle de Notre-Dame-la-d'Hors , qui , sur la fin du même siècle, était un *coteau de*

vignes appartenant à l'Evêque Saint Vigile (8) , et dont il dota les Religieux du monastère construit à ses frais dans le même lieu.

On connaît moins l'époque à laquelle la paroisse Saint-Père s'est formée ; mais Lebeuf assure qu'elle ne peut pas remonter au-delà du VI^e siècle (9). On sait, en effet, qu'à son arrivée dans le pays, Saint Pèlerin y construisit l'Eglise qui, depuis , porta son nom ; et qu'il la plaça sur le rivage de l'Yonne , à la source de plusieurs fontaines , ce qui présente l'idée d'un lieu inhabité (10). Mais il est certain que, depuis le couvent des Dominicains , et en remontant au Sud , jusque et y compris celui des Capucins , où se trouvent aujourd'hui le quartier de la porte Chantpinot, tout l'ancien Hôtel-Dieu , la promenade du Temple , et une partie du faubourg Saint-Amatre , le sol était également sans habitations. Au bout , vers le Sud , était la place des Kalendes-Mai, ainsi nommée de la foire qui, chaque année à cette époque, se tenait hors de la ville, pendant huit jours, et donnait lieu, suivant les chroniques, à un concours prodigieux (11) ; ensuite, et menant au Nord-Est, se trouvaient le cimetière des Chrétiens (12), puis celui des Juifs (13); et enfin, le clos de vignes mentionné dans une bulle de 1178, et dont le sol fait actuellement partie de la Cour-des-Vents (14).

Ce n'est que sur la fin du XII^e siècle , que ces paroisses qui, dans l'origine, n'étaient que des bourgs séparés , se trouvèrent tellement unies et rapprochées de la Cité , qu'elles ne formaient plus avec elle qu'une seule ville ; et que les Comtes d'Auxerre se déterminèrent à les réunir dans l'enceinte actuelle (15). La fondation , les progrès et le complément de la ville moderne, sont donc parfaitement connus : la tradition en a même conservé les époques depuis la première pierre posée l'an 43 (av. J.-C.) , jusqu'à la dernière posée en 1270. Rien de ce qui la compose, n'existait lors de l'invasion des Romains ; si ce n'est, toutefois, une portion de la paroisse Saint-Père, qui, placée dans la vallée où était l'ancienne ville , en a très probablement fait partie.

On peut aussi reconnaître avec quelque précision la position et les dimensions que cette ancienne ville avait acquises sous la domination Romaine. Les ruines innombrables qui ont été découvertes , et que , chaque jour , la culture du sol met en évidence, commencent vers la rivière, où l'on trouve l'atelier monétaire de Tibère ; elles se continuent sans interruption , du Nord-Est au Sud-Ouest, jusqu'à la fontaine Saint-Amatre , qu'elles ne dépassent pas, et près de laquelle s'élevait le temple d'Apollon. Dans l'autre sens , elle était bornée , à l'Est, par la montagne , au pied de laquelle on cesse d'apercevoir ces vestiges ; et à l'Ouest, par le mont *Autricus* , où était la place des Kalendes-Mai, le cimetière des Chrétiens et celui des Juifs , dont je viens de parler (16).

Le pont et la voie romaine se coordonnent exactement avec cette position. Le pont qui , au XVI^e siècle, a été reconstruit sur les fondations de celui qui venait de s'écrouler, se trouve très loin de la Cité, et à l'extrémité de la nouvelle enceinte. Par sa position bizarre , aux yeux de celui qui en ignore la cause , il témoigne qu'il n'a pas été fait, dans l'origine, pour la ville moderne , encore moins pour la Cité, mais pour celle abandonnée, à laquelle il servait d'entrée. La

grande voie d'Agrippa , dirigée sur Auxerre , non par le côté droit de l'Yonne, comme l'a cru Danville, mais par le côté gauche , descendait la montagne qui domine cette vallée à l'Est , y entraît près de la fontaine Saint-Amatre , en décrivant une ligne oblique , qui s'aligne sur le pont, au-delà duquel elle se portait au Nord sur Saint-Florentin et Troyes. Cette direction , qui la rendait à peu près étrangère à la ville actuelle , subsistait encore au XIV^e siècle ; et Auxerre n'avait pas d'autre grande route conduisant à Autun et Lyon. On lit, dans les mémoires de Lebeuf, qu'en novembre 1349 . Pierre de Cros, récemment nommé Evêque d'Auxerre, et se rendant de Paris à Rome , passa par Auxerre ; que le Clergé et le Peuple , pour le complimenter , se réunirent dans le faubourg Saint-Amatre ; et que c'est dans la prairie , près de la fontaine , que se fit l'entrevue (17).

Ainsi l'examen attentif des lieux et des fastes du pays révèlent très-clairement l'ancien et le nouvel emplacement de la ville. Les causes de ce changement ne sont pas moins faciles à saisir.

Toutes les autorités militaires, civiles et religieuses , ayant été successivement établies dans la Cité, la population dut naturellement chercher à se rapprocher de ce centre : et à profiter de toutes les occasions. Or , elles se présentèrent en grand nombre dans les siècles suivants. Après la conquête du pays par les armées romaines , les vainqueurs n'avaient pas borné leurs précautions à s'enfermer dans leur citadelle; ils avaient détruit les fortifications qui avaient tenu

manque 2 pages

eux vaincue et ruinée, et ne pouvant considérer que la Cité qu'ils avaient créée. Ici je m'éloigne infiniment du sentiment de Lebeuf, et de celui de M. Leblanc. Tous deux, quoique sous des points de vue différents, croient apercevoir dans nos fastes historiques que deux noms et deux emplacements ont précédé ceux actuels , quand il est évident pour moi qu'il n'y a jamais eu que deux noms et deux emplacements : la ville celtique, *Vellaunodunum* , dans la vallée : et la ville romaine , *Autisiodorum* , sur le mont *Autricus*. L'obscurité du texte de César sur *Vellaunodunum*, et celle que répandent sur les temps anciens de notre ville les écrits du Ve siècle et des suivants , ont placé ces deux savants dans un embarras dont ils ont cru ne pouvoir sortir que par des suppositions que je crois inadmissibles.

Lebeuf place *Vellaunodunum* sur la montagne Saint-Georges , et à son revers occidental ; puis il suppose que les habitants , par les conseils des Romains , sont descendus dans la vallée, et y ont fondé *Autricum*; qu'ensuite, devenus Chrétiens, ils ont bâti la Cité des débris d'*Autricum*: mais aucun de ces faits n'est prouvé.

1°. Maigre son zèle pour les recherches, ce laborieux écrivain a pas pu trouver sur cette montagne le moindre vestige d'une ancienne ville. Ses conjectures

tirées de quelques usages ecclésiastiques du XIII^e siècle, postérieurs de 1600 ans à la première migration qu'il suppose, ne sont d'aucun poids. Comment peut-on croire que le Clergé aurait été en procession dans ce lieu, parce que, trois siècles avant l'établissement du christianisme, des idolâtres l'auraient habité ? Il en est de même des mots *cellæ veteres*, par lesquels un acte du XIII^e siècle désigne Saint-Georges. *Cella* ne signifie que *cellule, petite maison*. On ne peut donc trouver dans *cella veteres* que les indices d'un ancien monastère; et précisément Lebeuf lui-même, dans ses mémoires (18), rapporte qu'en 1218, des Religieuses de l'ordre de Cîteaux s'y étaient établies; mais qu'onze ans après elles abandonnèrent ce lieu, pour un autre plus convenable appelé Orgelène, que leur donna la comtesse Mathilde.

2° La grande voie romaine dont j'ai parlé ne va pas chercher la ville celtique sur le revers de la montagne Saint-Georges; mais de fort loin, elle décrit une ligne du Sud au Nord, pour descendre dans la plaine de Saint-Julien. C'est donc là qu'existait cette ville dès les premiers temps de la conquête; et ce n'est pas par les Conseils des Romains que les habitants s'y étaient fixé.

3° Ils n'avaient pas eu besoin de leurs avis pour connaître tout le prix du voisinage de l'Yonne, puisqu'ils l'avaient mise au rang de leurs divinités. C'est encore dans les écrits de Lebeuf que nous trouvons la description d'un de ses autels, et de l'inscription qui l'atteste. Ils profitaient donc de tous les avantages de pêche, d'irrigation et de navigation qu'elle leur offrait; ce qui est inconciliable avec leurs habitations à une lieue de là, et sur le revers d'une montagne qui ne leur aurait pas permis d'apercevoir leur divinité. Du culte dont ils l'honoraient, la conséquence nécessaire est qu'ils habitaient près de ses bords.

4° Lebeuf n'a cherché si haut la ville celtique que par ce qu'il lisait dans Schriekius, que le sens de *Vellaunodunum* est *campus ad altum collent*. Mais, comme l'a fait observer M. Leblanc, la colline n'est qu'une élévation peu considérable. Le dictionnaire de l'Académie la définit : *petite montagne qui s'élève doucement au-dessus de la plaine*. Cette définition est parfaitement conforme à la décomposition du mot *Vellaunodunum* faite par application des principes professés par Bullet (19) sur la langue celtique. *Vella* veut dire ville, *no* pente, et *dunum* colline; ce qui convient parfaitement au lieu de l'ancien Auxerre. Si du pont on suit la vallée où circule le ruisseau de Vallan, on voit à peu de distance de la rivière, le terrain s'élever doucement jusqu'à la partie basse du faubourg Saint-Amatre, formant le second étage de la montagne; on voit aussi cette colline serrer de très le ruisseau dans presque toute l'étendue de l'étroite vallée. Nulle part l'acception celtique de *Vellaunodunum* ne peut recevoir une application plus exacte. C'est donc sur cette colline que les premières maisons ayant été bâties, la ville aura reçu un nom conforme à sa position; ce qui n'aura pas empêché les habitants, leur nombre augmentant, d'étendre leurs habitations dans la plaine de Saint-Julien, et jusqu'au bord de la rivière.

A l'égard de l'opinion de Lebeuf sur la création de la Cité par les Chrétiens, j'ai déjà fait connaître la démonstration physique et rationnelle qu'a donnée M. Leblanc de cette erreur, et qui commande la conviction

Mais M. Leblanc est tombé lui-même dans une erreur dont il se serait assurément préservé, si le temple d'Apollon eût été découvert lorsqu'il a écrit. Il suppose aussi un *Vellaunodunum* et un *Autricus* indépendants de la Ville actuelle. Suivant lui, *Vellaunodunum* était *un fort, une petite place forte*, située à l'entrée de la vallée, près du lieu occupé actuellement par le bourg de Vallan, et qui protégeait les habitations dont la vallée était couverte. Si cela était vrai, il faudrait renoncer à prétendre que ce *Vellaunodunum* est celui dont César rapporte le siège qu'il en a fait. Celui-ci n'était pas un fort, *Castrum*, mais une ville, *Oppidum*. Le siège de César dura deux jours, *biduo circumvallavit*. Les assiégés s'étant soumis, il en exigea 600 otages. Ce nombre révèle combien la ville était peuplée et importante; César en donne la mesure au sujet de *Bratuspantium* (20). Il lui demanda aussi 600 otages, parce que dit-il, c'était une grande Cité, qui se faisait remarquer entre celles de la Belgique, par son autorité et la multitude des hommes qui l'habitaient: *quod erat civitas magna, et inter Belgas autoritate et hominum multitudine prastabat* (21). Cependant M. Leblanc soutient, et avec juste raison, que le *Vellaunodunum* près d'Auxerre, est le même que celui dont parle César; il faut donc n'en pas faire *une petite place forte*, mais y voir l'Auxerre celtique et considérable, que Danville reconnaît avoir dû exister lors de l'arrivée des Romains dans les Gaules.

Il est probable que M. Leblanc n'a été entraîné à cette opinion que par la difficulté qu'il a éprouvée à expliquer tout ce qu'ont dit d'Auxerre les écrivains des onze premiers siècles, ainsi que les divers noms latins qu'ils lui ont donnés. Il y est si souvent appelé *Autricus* ou *Autricun* par les uns, *Autessiodorum* ou *Autissiodorum*, ou à peu près par les autres, que M. Leblanc a fini par croire que le premier nom désignait la ville située dans la vallée, et que le second n'appartenait qu'à celle actuelle sur la montagne; qu'ainsi il avait existé simultanément deux villes distinctes de fait et de nom, l'une qu'il suppose avoir été habitée par les agents du gouvernement et les citoyens; l'autre par le peuple et les ouvriers; et tout cela indépendamment de *Vellaunodunum* qui aurait été plus loin, et que les Romains auraient détruit.

Je suis convaincu, au contraire, que *Vellaunodunum*, avant la conquête, occupait une grande partie de la vallée; mais qu'ayant été démantelé par les Romains, qui, en même temps, élevèrent la Cité, et lui donnèrent le nom de la montagne où elle se trouvait placée, ce dernier nom devint celui de toutes les habitations placées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de cette Cité. Je n'hésite pas davantage à croire que l'ancien nom se perdit d'autant plus vite, et irrévocablement, que les seuls monuments historiques que nous ayons ont été écrits dans la langue des vainqueurs. Si on y trouve tantôt *Autricum*, tantôt *Autessiodorum*, c'est parce que, d'abord, le premier nom fut seul employé: qu'ensuite on le modifia par les motifs que j'ai déjà donnés, et qu'enfin on se

servit indifféremment des deux mots, comme on va le voir. Avant de passer à l'examen des autorités dont M. Leblanc appuie son système, je dois faire observer : 1° que le changement de nom a pu commencer aussitôt que la citadelle a été construite sur le mont *Autricus*, en l'an 43 (av. J.-C) ; mais qu'il s'est effectué, au plus tard, lors de son érection en Cité, seize années après, et au moment où la plupart des Cités furent contraintes de changer de nom; 2° que, comme Vallois et Danville l'ont remarqué, le premier monument historique qui fasse mention d'Auxerre, est l'écrit d'Ammien-Marcellin ; qui ne l'a composé qu'au IV^e siècle de l'ère chrétienne. Il résulte de ce rapprochement que ce géographe et tous les écrivains postérieurs n'ont pu consulter que la tradition verbale, transmise entre dix à douze générations ; de tous les renseignements le plus sujet à l'erreur. Observons encore que les habitants et même le Clergé d'Auxerre, dans ces temps d'ignorance presque universelle, étaient si peu lettrés, que Saint Censure, au V^e siècle, se vit contraint de recourir à Constance, prêtre de Lyon, pour faire écrire la vie de Saint Germain.

M. Leblanc a cru pouvoir invoquer une autorité qui se rapprocherait davantage des premiers temps: c'est Ptolémée qui, donnant au second siècle un état abrégé des Gaules, y comprend *Autricum*. Quelques-uns de nos anciens géographes avaient aussi pensé que ce pouvait être Auxerre ; mais Vallois qui l'applique à Chartres, leur reproche fort rudement leur méprise Danville (22) n'hésite pas à suivre son sentiment, et Lebeuf (23) se défend vivement d'avoir jamais eu la pensée que cet *Autricum* fût Auxerre. Il suffit, en effet, de comparer les degrés de latitude assignés par Ptolémée à *Cenabum* et à *Autricum*, pour être convaincu que cette dernière ville est Chartres. Il est bien vrai que, comme M. de Lambre l'a reconnu, toutes les latitudes des anciens sont inexactes, puisqu'ils les déduisaient de l'ombre du bord supérieur du soleil, au lieu de prendre celle du milieu de cet astre ; ce qui faisait une différence, au moins d'un quart de degré : mais toutes étant calculées sur la même base doivent être, à peu près, proportionnelles ; surtout lorsque, comme dans l'espèce, il s'agit de villes dans la longitude desquelles il y a peu de différence. Or, l'*Autricum* de Ptolémée est placé par lui au Nord de *Cenabum* (Orléans) ; Auxerre étant, de six minutes dix secondes, plus près de l'équateur que cette dernière ville, ce n'est certainement pas de lui que ce géographe a pu parler.

Je dois encore rectifier l'époque que M. Leblanc assigne aux actes de Saint Pèlerin. Il les croit du IV^e siècle, mais on ne les trouve que dans des manuscrits du IX^e ; et certaines expressions qui y sont employées, ont déterminé plusieurs savants à penser qu'ils n'avaient été composés que durant ce siècle. Lebeuf qui, à l'appui de son système, avait besoin de les faire remonter au-delà, n'a pas osé excéder le VI^e. « Je ne prétends pas, dit-il, que ces actes soient du temps où ce saint mourut, c'est-à-dire de la fin du III^e siècle, ou du commencement du suivant ; on les trouve dans des manuscrits du IX^e, mais ils existaient bien auparavant. ; je ne crois pas me tromper en assurant qu'ils ont été écrits, au plus

tard , vers le milieu du VI^e, *sur les traditions des anciens*, c'est-à-dire 300 ans environ après la mission de Saint Pèlerin. »

L'autorité de Ptolémée ainsi écartée, et l'époque des actes de Saint Pèlerin restituée, l'examen des citations dont M. Leblanc infère que, quand la Cité seule était appelée *Autissiodorum*, *Autricus* était le nom des habitations répandues dans la vallée de Saint-Julien, devient facile. L'autorité la plus ancienne est celle de la vie de Saint Germain, écrite par Constance de Lyon , près de 500 ans après la construction de la Cité. Cet auteur, parlant deux fois de la ville, dit *Autissiodorensis oppidi* : puis il rapporte que Saint Germain se rendit sur le lieu appelé *Autricus*, pour inhumer le corps de Saint Amatre. J'ai déjà fait voir que tel était le nom de la montagne sur laquelle était le cimetière des Chrétiens. La différence de ces expressions prouve seulement que déjà ce nom avait été converti en celui d'*Autissiodorum* , pour désigner la partie habitée de la montagne ; et que pour le surplus le mot primitif avait été conservé. La même explication donne le sens vrai des passages relevés dans la vie de Saint Amatre composée par Africain , au VI^e siècle : *Ad locum qui appellatus est Autriaiset juxta Autricum in conspectu civitatis tumulavit*. Certes, ces expressions ne veulent pas dire qu'en face de la Cité se trouvait une seconde ville , ni même des habitations ; mais seulement un lieu qu'on appelait *Autricus*, ce qui présente même un sens contraire.

Le texte qui paraît avoir le plus influé sur l'esprit de M. Leblanc, et qu'il a mis au premier rang, parce qu'il l'a cru du IV^e siècle, est celui des actes de Saint Pèlerin. L'auteur de cet écrit expose que ce missionnaire et ses compagnons *ad pagum Autissiodorensem se contulerunt... ex inde ad Autricum pervenientes* . Il en résulte, sans doute, que, dans l'origine, *Autricus* ou *Autricum* était le nom d'Auxerre , ce que je suis loin de contester; mais que , par ce nom, l'auteur n'ait voulu désigner que la partie habitée hors de la Cité , la conséquence est forcée , et contraire au sens naturel qu'offre l'ensemble de l'écrit. Ces apôtres étaient envoyés par Saint Sixte pour s'établir dans la ville chef-lieu de la Cité ; j'ai prouvé qu'alors les Evêques ne devaient siéger que dans des villes de ce rang. On ne peut donc voir dans ce récit que l'arrivée des missionnaires d'abord dans le pays appelé *Autissiodorensis*, puis dans la ville capitale dont le nom était *Autricum*.

L'auteur ajoute, il est vrai, que cette ville n'était pas entourée de murs ; d'où M. Leblanc conclut qu'il n'a voulu parler que des habitations situées hors de la Cité : le texte *tunc temporis nec dum murorum munitione cingebatur*, impose suivant moi une conséquence contraire. L'auteur parle évidemment d'une ville qui, au moment où il écrivait, était entourée de murs, mais qui ne l'était pas encore lors des faits dont il rend compte; ces expressions *tunc temporis nec dum* ne permettent pas d'hésiter. Or, que cet auteur ait écrit au IV^e ou au IX^e siècle , l'enceinte actuelle élevée au XIII^e, n'existait pas ; il n'a donc pu parler que de la Cité, dont il voyait les murs ; lesquels probablement il croyait construits depuis la mort de Saint Pèlerin .Au surplus, la *tradition des anciens* sur laquelle, *après 300 ans au*

moins, suivant M. Lebeuf, cette histoire a été composée, était peu éclairée sur ce qui s'était passé à Auxerre antérieurement. On en a la preuve dans l'assertion de l'auteur que Saint Pèlerin n'est allé à Entrains, où il a subi le martyre, qu'après avoir entièrement détruit l'idolâtrie dans sa ville épiscopale : *cum que inibi restincta fuisset omnis cultura deorum , territorio ipsius civitatis , ad locum qui inter amnes dicilur. (24)* Il est certain, au contraire, que ce n'est que deux siècles après, que Saint Amatre put construire la cathédrale dans la Cité, sur la place que lui céda un idolâtre converti ; et qu'il y éleva un autel au vrai Dieu , en renversant ceux des idoles : *superstitionis aras subvertens.*

Les autres autorités de M. Leblanc sont destructives de son système. Je ne puis pas trop le répéter : le nom *d'Autricum* a été le premier donné à la Cité, et emprunté de celui du mont sur lequel elle est assise. Pour la distinguer ensuite de la partie de ce mont laissée hors des murs, peut-être aussi pour qu'elle ne fût pas confondue avec l'*Autricum des Carnutes*, on fit *d'Autricum , Autricidorum.* Comme il arrive toujours lors de tels changements , longtemps les deux noms restèrent en usage ; jusqu'à ce qu'enfin celui qui caractérisait mieux la ville près de la rivière, plus généralement adopté, ait fait oublier l'autre. J'en trouve la preuve dans les autorités mêmes de M. Leblanc.

Le *Gesta pontificorum Autissiodorensium*, à la vie de Saint Bethon, exprime le siège épiscopal d'Auxerre par ces deux locutions *Autricae sedis , Autissiodorensis ecclesiae.* Saint Aunaire , au VI^e siècle, assistant au Concile de Macon, dont on a conservé deux exemplaires, a signé sur l'un *Episcopus ecclesiae autissiodorensis* , et sur l'autre *Episcopus ecclesiae Autricae.* Dans la vie de Saint Germain, on le dit *Autissiodorensis oppidi indigena* ; et dans l'histoires de ses miracles, on le nomme *Episcopus Autrici.* Dans d'anciennes notices des Cités de l'Empire rapportées par André Duchêne (25), on désigne celle d'Aux erre par ces deux mots *Autissiodorum et Autricum* , avec une note pour prévenir qu'il ne signifient que la même ville. Peut-on, d'ailleurs se refuser encore à reconnaître qu'elle a porté ses deux noms, lorsqu'on lit dans la vie de Saint Germain par Héric : *Autricus à priscis elim vocitata refertur sive sequax usus dicas Autissiodorum.*

Enfin la question ne peut plus être agitée depuis la découverte des patères du temple d'Apollon. Ce temple était dans la vallée, près de la fontaine Saint-Amatre, et dans le lieu de la ville celtique le plus éloigné de la Cité; cependant il est désigné sur ces patères par le nom de la Cité même , *Autissiodori (26).* Il est donc vrai, et actuellement incontestable , qu'avant même que l'idolâtrie eut été entièrement détruite, le nom de la Cite s'appliquait à toutes les habitations , soit qu'elles fussent intérieures , soit qu'elles fussent extérieures. Cette découverte répond même au dernier argument de M. Leblanc , que « si ces deux noms ont pu être employés indistinctement dans l'acception générale , ils ne peuvent pas être confondus quand il s'agit des localités. » Ce nouveau témoin dépose sur la localité même, son témoignage est donc victorieux. Si j'ai prouvé, comme je le crois , que les noms *d'Autricum* et *d'Autissiodorum*, n'ont été donnés à Auxerre,

que par suite de la construction de la Cité sur une partie du mont *Autricus*, par les Romains; que cependant, avant leur invasion, il existait dans la vallée que domine cette Cité, au Sud-Est, une ville *considérable*, il en résulte que cette ville primitive portait un autre nom ; quel est-il ? Jusqu'à ce moment, les géographes n'ont pas pu s'entendre à ce sujet. Mais, en même temps, César parle, dans ses Commentaires, d'une ville *Sénonaise* qu'il a assiégée pendant deux jours; qui, le troisième, lui a livré 600 otages; et sur la position de laquelle les géographes sont également en controverse. Neuf à dix systèmes produits , à ce sujet, avant Danville, n'ont pu le satisfaire; et celui qu'il y a ajouté, a trouvé peu d'approbateurs. Ne serait-on pas tenté déjà, et par cela seul, de penser avec Cenalis, Ferarius , Paradin , et l'auteur de la carte géographique qui accompagne l'édition in-16 des Commentaires corrigée par Scaliger, que c'est à l'Auxerre celtique qu'appartient ce nom tenu si longtemps en suspens?

(1) Mémoires de Lebeuf, t I, p. 73.

(2) Préface de l'histoire de la prise d'Auxerre, p. 10.

(3) Lib. II, chap. VIII

(4) Préface de l'histoire de la prise d'Auxerre, p. 21.

(5) Mémoires de Lebeuf, T. 1 , p. 688 et 721.

(6) Mémoires de Lebeuf, T. 1, p. 842.

(7) En 860, il y avait encore des vignes près de l'Eglise. V. les Preuves des Mémoires de Lebeuf, n° 3.

(8) Mém. t. 1 p. 145.

(9) P. 34.

(10) Mem. T. 1 , p. 3.

(11) Préface de l'histoire de la prise d'Auxerre, p. 44. Mémoires, t II, p. 92

(12) Mémoires, t. 1 , et préface déjà citée , p. 25,

(13) Mémoires, t. II, p. 169; preuves, n° 122.

(14) Mémoires, t. II, p. 443.

(15) Mémoires, p. 95 et 120.

(16) Au milieu des ruines subsistantes, il est difficile de distinguer celles de la ville Celtique, de celles de l'extension qu'elle a prise sous la domination Romaine ; mais , très-certainement , elle n'avait ni l'étendue, ni la forme irrégulière que dessinent ces vestiges, puisque César l'entoura pendant deux jours : *Biduo circumvallavit*. Il y a tout lieu de croire qu'alors elle occupait, à peu près, le milieu de l'espace indiqué par les vestiges , principalement la plaine de Saint-Julien. C'est en cet endroit, qu'ont été faites les découvertes les plus nombreuses, les plus antiques et les plus riches, dont Lebeuf donne les détails dans sa dissertation de 1748.

(17) T. I, p. 147.

(18) T. 1, p. 346.

(19) T. 1, p. 174, 189 et 252.

(20) Beauvais.

(21) Lib. 11.

(22) Eclaircissements , p. 169.

(23) Dissertation , t. II , p. 133,

(24) Acta Sactorum , I. Maii , p. 56.

(25) Hist. Script p. 13.

(26) Génitif d'Autissiodurum qu'on trouve dans la table Théodosienne de Peutinger, et auquel Vallois a donné la préférence sur tous les autres noms attribués à Auxerre. La table de Peutinger est du Ve siècle ; c'est le seul monument qui nomme ainsi Auxerre ; d'où l'on peut conclure que ces patères sont du même siècle.

Chapitre III.

L'AUXERRE CELTIQUE EST LE VELLAUNODUNUM DES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

J'espère démontrer, sans chercher mes preuves ailleurs que dans ces Commentaires, 1° que le seul objet de César, en sortant de Sens , a été de secourir les Boiens;

2° Que sa première marche a été au Sud de cette ville, et non à l'Ouest;

3° Que *Vellaunodunum* dont il a fait le siège doit se trouver dans cette direction, à deux jours de marche:

4° Qu'il s'est ensuite porté à l'Ouest, mais par une contre marche à laquelle un événement imprévu l'a déterminé;

5° Que si pour expliquer l'obscurité de son texte, on lui suppose, à son départ de Sens, le dessein de marcher sur *Genabum*, on se met en contradiction manifeste avec lui ;

6° Que ce texte littéralement traduit contient une absurdité;

7° Que pour la faire disparaître, il faut aux innombrables corrections que ce texte, mutilé par les copistes, a déjà subies, en ajouter une indispensable; fort légère, quant à la matérialité de ce texte, mais féconde quand au sens ; qu'il faut, au lieu de *ipse UT QUAM PRIMUM iter faceret, profiscitur ad Genabum*, lire : *ipse PRIUSQUAM PRIMUM iter faceret, profiscitur ad Genabum*.

8° Enfin qu'Auxerre est la seule ville sur laquelle puissent s'accomplir toutes les conditions nécessaires pour qu'elle soit reconnue le *Vellaunodunum*.

ARTICLE I^{er}

CÉSAR N'EST SORTI DE SENS QUE POUR SECOURIR LES BOIENS.

Son récit ne permet pas le moindre doute à cet égard. « Il apprend que Vercingétorix assiège ce peuple dans Gergovie. Cet événement lui présente de grandes difficultés pour le parti à prendre. S'il laisse ses légions dans leurs quartiers d'hiver, sans protéger de ses armes les tributaires des Eduens, toute la Gaule peut lui échapper, en voyant qu'on n'a pas de secours à attendre de son amitié ; s'il met prématurément son armée en campagne, il peut se trouver dans un extrême embarras pour ses vivres. Cependant il préfère s'exposer à cette dernière difficulté, plutôt que de se livrer à une telle honte, et d'aliéner l'esprit de ses alliés. En conséquence, il exhorte les Eduens à s'occuper de ses vivres, et envoie des exprès aux Boiens les informer de son arrivée ; les conjurer de lui rester fidèles, et de résister courageusement aux efforts de leurs ennemis.

Laissant deux légions dans *Agendicum* , ainsi que les bagages de l'armée , il part *du côté des Boiens.* »

J'ai traduit le texte avec l'exactitude la plus scrupuleuse: d'ailleurs le voici : *Magnam haec res Caesari difficultatem ad consilium capiendum afferebat ; si reliquam partem hiemis uno in loco legiones contineret, ne stipendarum Aduorum expugnatis, cuncta gallia deficeret, quod nullum in eo amicis praesidium videretur positum esse ; sin maturius ex hibernis educeret, ne ab re frumentaria duris subvectionibus laboraret : praestare visum est tamen omnes difficultates perpeti, quam tanta comelia accepta, omnium suorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Aeduos de supportando comeatu, praemilit ad Boios, qui de suo adventa doceant, hortetur-que ut in fide maneant, atque hostium impetum magno unimo sustineant : duabus Agendici Legionibus , atque impedimentis totius exercitus relictis , AD BOIOS PROFICISCITUR. (1)*

Ce qui a fait des Commentaires de César un livre classique pour les militaires, c'est surtout l'extrême précision avec, laquelle il rend sensibles les motifs qui l'ont déterminé dans toutes ses opérations. Or, je ne crois pas qu'après l'examen de ce texte , il soit possible qu'un lecteur non prévenu conçoive jamais la pensée que César avait , lorsqu'il a fait, si inopinément sortir ses troupes de leurs quartiers d'hiver, d'autre projet que celui de courir au secours des Boiens.

(1) Lib 7 p. 8

ARTICLE II LA PREMIÈRE MARCHE A ETE AU SUD, ET NON A L'OUEST D'AGENDICUM.

Les Boiens habitaient la presque île formée par le confluent de l'Allier et de la Loire, conséquemment au Sud de Sens, et précisément sur la ligne qui y conduit, en passant par Auxerre. Écoutons sur ce point important Danville : « La route directe de Sens au pays des Boiens est par Auxerre, et au travers du Nivernais,..... Cette route convenait même à César ; elle était *la plus courte*, et par conséquent il aurait donné un prompt secours aux Boiens. D'ailleurs, il aurait marché dans le pays des Eduens ses alliés , qui auraient eu plus de facilité à lui fournir les vivres qu'il leur avait demandés. »

S'il a du marcher ainsi, il l'a fait; apprécier les convenances et s'y conformer, est un des plus grands moyens qui lui ont procuré la conquête de la Gaule entière. Au surplus il le dit lui-même , et très-positivement, *ad Boios proficiscitur*. Et quand son unique crainte, en se mettant sitôt en campagne, était de manquer de vivres , comment s'est-il trouvé des savants qui ont pensé qu'il n'avait pas pris la route sur laquelle il en avait demandé , mais une autre où il ne pouvait en avoir qu'à la pointe de l'épée ? A moins de trouver les Eduens et les Boiens leurs tributaires dans la Touraine ou le Blaisois, on doit repousser leur système.

V. la Carte géographique, ci-jointe





ARTICLE III
VELLAUNODUNUM DOIT ETRE AU SUD DE SENS ,
ET A DEUX JOURS DE MARCHE.

C'est dans cette direction , et sur le chemin le plus court, qui conduit de Sens à la presqu'île des Boiens , qu'il faut trouver cet *oppidum Senonum* ; cette ville qu'il a rencontré le lendemain de son départ; qui lui a fermé ses portes, et qu'il appelle *Vellaunodunum*. Par là s'explique l'embarras des traducteurs et des historiens , qui ont voulu le placer entre Sens et Orléans, à l'Ouest de la première de ces deux villes. Leur dissentiment , à cet égard, prouve qu'ils se sont tous engagés dans la voie de l'erreur. Charon , Sanson et Perrot d' Ablancourt le veulent à *Château-Landon* ; Vallois croit qu'il serait mieux à *Montargis* ; Joseph Goduin et Lancelot préfèrent *Sceneviere* ; Danville , peu satisfait de ces opinions et de plusieurs autres, tout aussi déraisonnables , se décide pour *Beaune en Gâtinais*. Crévier, dans son histoire romaine (1), et M. Amédée Thierry, dans celle des Gaulois (2), ont suivi le sentiment de Danville ; mais dans une traduction récente des Commentaires de César , M. Wailly revient au système favorable à *Château-Landon* , sans même prévenir ses lecteurs , comme l'a fait prudemment M. Thierry, qu'il y a controversé à cet égard, et sans motiver sa préférence. M. Lemaire , au contraire, reproduit le sentiment de Goduin et de Lancelot, en faveur de *Scenevière* (3).

Je pourrais faire, sur chacune de ces indications, purement arbitraires, des réflexions particulières; mais elles seraient superflues , puisque ces villes, plus ou moins anciennes , auraient éloigné César du pays des Boiens , et l'auraient fait passer dans des contrées ennemies, où il n'avait pas demandé de vivres.

(1) Tom. XIII, p. 206.

(2) Tom. III , p. 110.

(3) Coll. tom. IV , p. 395.

ARTICLE IV.
PAR UNE CONTRE-MARCHE ,
CESAR DE VELLAUNODUNUM , SE PORTE A L'OUEST.

Il est cependant vrai, qu'après avoir soumis *Vellaunodunum* , il a conduit son armée à *Genabum*, qui placé, soit à Orléans , comme le prétendent Vallois , Danville et la plupart des savants modernes , soit à Gien , suivant l'opinion des anciens géographes , suivie par Lebeuf et M. Leblanc, n'est pas sur la route de Sens à la ville des Boiens, en passant par Auxerre ; j'en conviens et je n'ai pas d'intérêt de m'occuper de cette controverse. Je suis même frappé du nombre et de la solidité des arguments présentés par Danville , au soutien de cette prétention pour Orléans (1) ; d'autant plus que ni Lebeuf, ni M. Leblanc ne l'ont réfuté ; mais. il est également vrai que c'est une contre-marche à laquelle César a

été forcé par suite du siège de *Vellaunodunum* ; et c'est encore lui qui le dit expressément. « Il part pour *Genabum* des Carnutes, qui aussitôt qu'ils avaient appris, par un député de *Vellaunodunum*, le siège de cette ville, persuadés qu'il durerait plus longtemps, se disposaient à y envoyer la garnison qu'ils avaient dans *Genabum* , pour sa sûreté. » *Ad Genabum Carnutum proficiscitur , qui tunc primum allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quam longius eam rem duellam iri existimarent, praesidium tuendi caussâ quod eo mitterent , comparabant.*

On doit particulièrement porter l'attention sur son changement de locution : quand il part de Sens , *proficiscitur ad Boios* , mais après la soumission de *Vellaunodunum* , *proficiscitur ad Genabum*. Ce qu'il dit, pour expliquer sa nouvelle marche , aurait inspiré la même résolution à tout autre capitaine. Partant d'*Agendicum* , l'une des deux capitales des Sénonais, dont il était maître, il ne pouvait pas prévoir que la seconde, *Vellaunodunum*, oserait lui résister , et appeler les Carnutes à son secours ; sans cette résistance imprévue , après un jour de marche, il entrait dans le pays des Eduens où il trouvait ses vivres , et , trois ou quatre jours après , il aurait été devant Gergovie. Mais , forcé de perdre trois jours pour mettre *Vellaunodunum* à la raison , et ne pas laisser derrière lui un ennemi qui lui couperait les vivres , *quo expeditiore re frumentariâ uteretur*; sachant qu'une armée des Carnutes se dispose à secourir *Vellaunodunum* , il ne pouvait pas se dispenser de les prévenir ; sans quoi le temps par lui employé à ce siège , était perdu ; un nouvel ennemi allait se placer derrière lui. C'est surtout à la guerre , que chaque jour , chaque moment , demandent souvent une nouvelle résolution ; et c'est à la rapidité avec laquelle César savait se plier aux exigences des conjonctures , qu'il a dû d'être placé au rang des plus habiles capitaines.

(1) [Eclaircissements, p. 167.](#)

ARTICLE V. CONTRADICTION MANIFESTE AVEC LE TEXTE DES COMMENTAIRES.

Supposer à César, partant d'*Agendicum* , une autre pensée que celle d'aller au plus vite secourir les Boiens , c'est se mettre en contradiction manifeste avec lui ; tel est cependant, le système conçu par Lancelot, et suivi par Danville, Crévier et même Lebeuf et M. Leblanc, qui ne diffèrent des trois autres qu'en le dirigeant sur Gien, au lieu d'Orléans. Forces de reconnaître que l'itinéraire qu'ils lui tracent l'éloigne des Boiens, ils lui prêtent divers motifs.

« *Genabum* , dit Lancelot, eût été encore plus bas que le lieu où est Orléans, que César ne pouvait pas se dispenser de s'en assurer ; autrement c'eût été une action très-imprudente, et peu digne d'un aussi grand homme que lui. »

Danville , après le passage que j'ai déjà cité , ajoute : « Qu'on n'imagine pas, néanmoins , que César ait agi par imprudence: ce grand capitaine connaissait

bien la disposition des Gaulois , et les véritables intérêts des Romains. S'il avait une ville assiégée à secourir, il devait, avant tout, venger la majesté dû nom romain , violée par le massacre de *Genabum*. "

Crévier dit aussi : « Il ne prit pas le chemin le plus court, comptant, sans doute , sur l'impéritie des Gaulois pour l'attaque des places. Il avait à cœur de venger le sang des Romains égorgés par les Carnutes dans *Genabum*. »

Sur les probabilités de Lancelot, je pourrais observer qu'il est difficile de se persuader qu'il fût expédient pour César, voulant sauver une ville actuellement assiégée , de s'en éloigner de 25 lieues , et d'aller attaquer d'autres ennemis que l'hiver retenait dans l'inaction.

Je pourrais également répondre à Danville et à Crévier, que dans l'alternative de secourir cette ville assiégée , ou d'aller tirer vengeance d'un crime consommé , la raison et l'honneur disaient hautement à César qui savait les entendre : volez, avant tout, au secours de vos amis en danger ; vous pourrez ensuite vous livrer à votre satisfaction personnelle, et exercer votre vengeance. Mais ma réponse à tous est plus péremptoire. Qui, devons nous croire, ou d'eux, ou de César, sur les motifs qui l'ont mis en campagne, et sur le but, que du premier pas , il a voulu atteindre ? César, sans doute , mérite la préférence. Or , on a vu ses motifs et son but très-énergiquement exprimés par lui-même. La punition des Carnutes n'y est pour rien. Avant qu'il fut informé du siège de Gergovie, il avait appris le massacre des Romains dans *Genabum* , exécuté depuis plusieurs mois ; et il n'en gardait pas moins ses quartiers d'hiver; on a même vu combien il avait hésité à en sortir pour secourir ses alliés ; et lors qu'après la soumission de *Vellaunodunum*, il change sa marche , et se porte vers les Carnutes , il ne dit pas un mot de leur forfait ,ni de sa vengeance ; son seul motif est que ces ennemis, déjà informés qu'il est en campagne , s'apprêtent à venir sur la route qu'il tient. C'est seulement alors qu'il reconnaît que ce nouveau péril est le plus imminent, et qu'il se hâte de l'affronter.

Il est toujours dangereux de supposer à une action des raisons que l'historien n'a pas données ; mais il l'est , surtout, quand cet historien ne parle que de ce qui lui est personnel, et que c'est César qui rend compte des manœuvres de son armée. Négliger ce qu'il dit, pour se jeter dans la voie obscure des probabilités, c'est se livrer à la prétention ridicule de savoir mieux que lui , ce qu'il a fait, et pourquoi il l'a fait.

Je n'en rends pas moins justice à ces savants , qui n'ont eu recours aux suppositions , que pour faire disparaître, s'il était possible , le contre-sens que renferme le texte des Commentaires, tel qu'il a été conservé jusqu'à présent ; et je n'ai insisté sur le peu de fondement de leurs conceptions à ce sujet, que pour en conclure, qu'ils ont reconnu ce contre-sens ; mais que leurs suppositions étant en contradiction avec ce qu'il y a de substantiel dans la narration de César, ce contre-sens existera tant que l'altération commise sur ce texte , n'aura pas été réparée.

ARTICLE VI.
LE TEXTE DES COMMENTAIRES,
LITTERALEMENT TRADUIT, CONTIENT UNE ABSURDITE.

Les historiens et les géographes ont pu , à la faveur de leurs explications plus ou moins ingénieuses , dissimuler le contre-sens aux yeux du lecteur : mais il n'en est pas ainsi des traducteurs. Obligés de transmettre le texte nu et sans réflexions , ils l'ont laissé avec ses défauts. Je n'ai que trois traductions des Commentaires , deux anciennes et une moderne ; mais le contresens que je signale y est si saillant, qu'il ne peut échapper à aucun de ceux qui, lisant pour s'instruire, croient n'avoir bien compris un trait historique, qu'après s'être rendu un compte exact de la position respective des lieux sur lesquels les faits se sont passés.

S'ils ouvrent Perrot d'Ablancourt , ils liront : « Il dépêche, *vers les Boiens* , pour les contenir.... et les encourager sur la promesse d'un prompt secours, et prend sa marche *de ce côté là*. Comme il fut arrivé le lendemain à Château-Landon, il résolut de l'attaquer Le troisième jour la ville se rendit César, hâtant sa marche *tire droit à Orléans.* »

Quoi , dira-t-on, la carte géographique sous les yeux, César a pris sa marche *du côté des Boiens*, et c'est à Château-Landon qu'il se trouve le lendemain; puis, hâtant sa marche, *il tire droit à Orléans* ! cela n'est pas possible , à moins qu'il ne craignit d'arriver trop tôt. S'il a tenu cette route, après cinq jours de marche et deux de siège , il était aussi loin des Boiens , que s'il fut resté à *Agendicum*. Il n'a donc pas pris sa marche du côté des Boiens , ou sa marche est mal indiquée.

S'en prenant à cette traduction , voudra-t-on en consulter une autre ? On trouvera, dans celle de Wailly : « César marche *vers le Bourbonnais* ,..... *Château-Landon* soumis *sans s'arrêter* , *il continue son chemin* à Orléans. » même contresens, même absurdité.

Remonterait-on jusqu'à la traduction de Vigenère, on y éprouverait le même désappointement : « Il envoie devant , *aux Bourbonnais*, pour leur annoncer sa venue *il s'achemine devers eux*,.... quant à lui, *pour gagner toujours du temps*, *il s'achemine vers Gien.* » Singulière manière de gagner du temps , que de s'écarter de la ligne directe à une distance de quinze à seize lieues !

ARTICLE VII
CORRECTION INDISPENSABLE AU TEXTE DES COMMENTAIRES.

Toutefois , le tort de ces traducteurs n'est pas dans leur version , elle n'est que trop exacte; si ce n'est qu'ils ne devaient pas traduire *Vellaunodunum* comme ils l'ont fait , les géographes n'étant pas d'accord sur ce point ; mais il est inconcevable qu'aucun d'eux ne se soit aperçu du contre-sens que leur respect pour un texte évidemment tronqué leur faisait écrire. Danville et Crévier s'en sont bien

gardés. Aussi ne disent-ils pas que César, en partant de Sens , marcha *du côté des Boiens* , ou *du Bourbonnais*. A les entendre , il se dirigea, sur-le-champ, vers *Genabum*, en passant par *Vellaunodunum*. Ainsi, les traducteurs ont été plus fidèles, mais ils ont produit une absurdité : les Commentateurs ont été plus clairvoyants , mais ils ont été infidèles au texte *ad Boios profiscitur*.

En effet, le but de la marche de César étant ainsi fixé clairement et par lui, en quelque lieu qu'on place *Vellaunodunum*, le texte donnera un contre-sens, puisqu'il suppose que César, sortant de cette ville , pour se porter sur *Genabum* , n'a pas changé sa première marche, et n'a fait que se hâter de la continuer. Ce texte *ipse ut quam primum iter faceret, ad Genabum profiscitur*, n'a pas d'autre sens , et signifie littéralement : *quant à lui, afin de faire plus vite le chemin , il part pour Genabum*. Si l'on rapproche cette phrase de celle exprimant le premier départ, il résulte de l'ensemble que *pour arriver plus tôt, il prit le plus long*.

La balourdise est si forte , que M. Thierry n'a pas voulu y participer : et que, sans signaler la faute grammaticale qui la produit, il a traduit la phrase, non comme elle est , mais comme elle devrait être. Au lieu de dire , avec les traducteurs, que César, maître de *Vellaunodunum* , *sans s'arrêter*, ou *pour gagner du temps* , continua sa route , il dit, au contraire, qu'il se *détourna de sa route* , pour marcher sur *Genabum*. Un esprit aussi judicieux ne pouvait pas expliquer autrement la marche de César. Il venait de dire que la Gergovie des Boiens faisait partie du territoire des Eduens ; que c'est vers cette ville qu'il se dirigea , et que, *chemin faisant* , *Vellaunodunum* avait été soumis par lui ; il ne pouvait plus le conduire à *Genabum* , sans le voir se détourner de sa première route.

Ce texte , *ut quam primum iter faceret*, a toujours embarrassé ceux qui ont voulu l'expliquer. Les anciens Scholiastes s'accordaient à reconnaître qu'il avait été tronqué par les copistes : ils n'étaient divisés que sur la correction à faire. M.Lemaire (1) rapporte que Vossius , Davisius , Clarkius , Oberlinus , et autres se disputèrent sur cette correction. A leur exemple , j'ai taché de découvrir la faute, et crois l'avoir trouvée. Elle est nécessairement, ou dans ce qui expose le départ d'*Agendicum* , ou dans ce qui exprime celui de *Vellaunodunum*. Or, le premier départ est expliqué trop substantiellement, et par une phrase trop étendue, pour qu'on puisse penser que c'est dans cette partie que les copistes ont pris un mot pour un autre. Pour en changer le sens , ce n'est pas une faute , mais cent et plus qu'il faudrait signaler. C'est donc dans ce qui concerne le départ de *Vellaunodunum*, qu'il faut la découvrir.

Eh bien, si à *ut* on substitue *prius* ; si *quam* est détaché de *primum* et uni à *prius*; en un mot, si, au lieu de *ipse ut quam primum iter faceret*, on lit: *ipse , priusquam primum iter faceret*, tout contre-sens disparaît , toute absurdité se dissipe, et le récit de César recouvre dans ce passage toute la clarté dont il brille partout ailleurs. Il en résulte que, comme je l'ai déjà dit, sachant que les Carnutes. informés par un messenger de *Vellaunodunum*, qu'il assiégeait cette

ville, et que ses alliés se préparaient à lui envoyer un secours , il voulut les prévenir ; et *lui, plutôt que de suivre sa première marche, partit pour Genabum*. Divers accidents ont pu occasionner cette *erreur*. *Prius*, dans une abréviation mal faite ou mal comprise, a pu être pris pour *ut* ; ou bien les trois premières lettres de ce mot, ayant été effacé par l'humidité ou les teignes , on aura vu *ut* dans les deux dernières. Quoi qu'il en soit, on doit d'autant moins refuser cette correction au bon sens qui la réclame, que déjà le texte des Commentaires a été purgé d'un nombre infini de fautes énormes, dont étaient remplies les copies manuscrites, au moment où l'imprimerie commença à reproduire cette précieuse histoire. Dans les premières éditions, on la trouvait presque inintelligible; mais Aimoin, Henri Etienne, Faërno de Crémone, Ursin. Manuce, Hotmau et Scaliger firent disparaître successivement la plus grande partie des fautes dans les éditions qu'ils publièrent. Pour cela, ils comparèrent les diverses copies subsistantes alors dans les bibliothèques. Ils s'aidèrent, surtout, de celle du Vatican. Ils cherchèrent , d'ailleurs , dans la substance du récit, son véritable sens , et substituèrent aux mots tronqués , ceux que la raison revendiquait.

Dans l'édition qu'Hotman a donnée à Lyon, en 1574, on trouve une liste fort étendue des corrections (*emendationes*) faites par lui et par les Scholiastes qui l'ont précédé ; et sur lesquelles tous les savants sont d'accord. Je n'en citerai que trois, mais elles feront connaître jusqu'à quel point le texte primitif avait été défiguré. Dans l'édition dont je parle, on a substitué :

P. 24, *facultas* à *difficultus* ;

P. 31, *egrestum* à *ingrestum* ;

P. 50, *inferiorem* à *superiorem*.

Plusieurs fautes ontb encore échappé à tous ses soins. Crévier en a découvert une fort grave dans l'exposé du siège de Paris, par Labienus (2). L'ensemble de ce récit fait voir clairement que les Gaulois avaient placé leur camp près d'un marais, qui les garentissait d'un coup de main. Cependant le texte porte : *ipsi profecti palude Castra consident* ; ce qui signifierait qu'ils ont posé leur camp en s'éloignant du marais. Il a donc paru évident à Crévier, et à un habile interprète, par lui consulté, qu'il fallait lire *prolecti*, au lieu de *profecti* (3).

J'ose dire que la correction que je propose n'est pas moins indispensable que toutes celles déjà faites ; et elle s'est présentée d'autant mieux à ma pensée, que la locution *priusquam* était tellement familière à César, qu'on la trouve trois fois dans un seul chapitre (4). On la voit même dans un autre, suivie de *faceret* (5). Voulant faire une descente en Angleterre, avant de s'exposer aux dangers de cette entreprise, César envoie Volusienus en reconnaître les abords : *priusquam periculum facere... C Volusienum cum navi longâ præmittit*.

(1) Tom. 1, page 299 note 2.

(2) Tom. 13, P. 232 , note 2

(3) Cette correction a été adoptée par M. Thierry, hist. des Gaulois, t. III, p. 163.

(4) Cap. 1 , lib. VI.

(5) Cap. V , lib IV.

ARTICLE VIII.
CONSÉQUENCE DE CE QUI PRECEDE;
AUXEBRE EST LE VELLAUNODUNUM DE CÉSAR.

Le texte de César ainsi rétabli , la véritable position de *Vellaunodunum* n'est plus problématique. C'était une ville importante, qui a pu livrer 600 otages aux vainqueurs ; elle était au Sud de Sens , à deux jours de marche , et dans le Senonais. Auxerre , et Auxerre seul, remplit toutes ces conditions.

J'ai prouvé, avec Danville, combien il était considérable au moment de l'invasion des Romains.

Il est au Sud de Sens , et de l'aveu du même auteur , sur la route directe de Sens au pays des Boiens.

Quatorze lieues le séparent de Sens, ce qui fait encore aujourd'hui deux jours de marche pour les militaires.

Il était dans le Senonais , et l'une des deux Capitales.

Enfin, puisqu'on a , dans cette recherche , argumenté du plus ou moins de similitude des noms, je ne dois pas omettre que le cours d'eau qui circule à travers les ruines de l'ancienne ville , s'appelle le ruisseau *de Vallan*, jadis écrit *Vallaon*, et donne son nom à un petit village où il prend sa source. Certes , ce nom se rapproche plus de *Vellaunodunum* qu'aucun de ceux de toutes les autres villes , qu'on a essayé de gratifier de cette origine.

De ces villes , il n'en est pas une qui puisse inspirer un doute sérieux.

Château-Landon , Scenevière, Beaune et toutes celles qui sont à l'Ouest de Sens , par cela seul ne méritent pas d'examen particulier. Villeneuve-le-Roi, bâti par Louis-le-Jeune (1) , n'est qu'à trois lieues de Sens ; César n'aurait pas mis deux jours pour y arriver. Vézelay et Avallon sont sur la route de Sens au Bourbonnais , mais à quatre jours de marche ; au surplus, ils appartenaient aux Eduens, et étaient , avant la révolution, du diocèse d'Autun, dont le ressort était alors celui de cet ancien Peuple (2). Ils étaient donc amis de César ; et loin de s'être exposés à un siège, ils lui auraient fourni des vivres.

Je dois prévenir une objection, qu'on peut fonder sur la distance d'Auxerre à Orléans; objection qui , je l'avoue , a de la gravité , mais n'est pas insoluble.

D'abord, je ferai observer que d'anciens géographes, dont le sentiment a été suivi par Lebeuf, et renouvelé par M Leblanc, placent Génomagus à Gien, qui n'est qu'à deux jours de marche d'Auxerre ; et que si cette opinion devait l'emporter, l'objection s'évanouirait. Mais dût-on, comme Valois, Lancelot, anville et Crévier le soutiennent, se décider pour Orléans, cette circonstance ne serait pas destructive des motifs qui appuient mon système. Ils sont à mes yeux tellement décisifs, qu'ils ne pourraient fléchir que devant l'impossibilité.

L'espace entre Auxerre et Orléans est , à vol d oiseau, de 26 lieues de 2282 toises ; ce qui, à cause des détours inévitables , porte , pour une armée, le trajet à 30 ou 32 lieues. César a-t-il pu le faire avec la sienne en deux jours, son texte

portant *huc biduo pervenit* ? Quiconque a étudié avec quelque soin ses récits , et remarqué la rapidité que, dans des circonstances difficiles, il savait imprimer à ses opérations militaires , n'hésitera pas à répondre affirmativement; et déjà l'expression *pervenit* , jointe à ce qui précède , induit à penser qu'il n'est parvenu à *Genabum* , que par une marche forcée.

Florus , en décrivant le chemin qu'il tint, et les victoires qu'il remporta , lorsqu'en traversant les Alpes , il se rendit d'*Ocellum* chez les Vocontiens: a dit de lui qu'il se trouva au milieu de la Gaule, avant qu'on le craignît sur la frontière : *ante in mediâ Galliâ fuit quam ab ultimâ timeretur*. Je pourrais citer , dans nos dernières guerres, un grand nombre de faits d'armes autant et plus étonnants encore. Je n'en signalerai qu'un de Bonaparte, peu de jours avant son abdication.

« Les colonnes de l'armée que l'Empereur avait laissées à Troyes , arrivèrent le 1er avril à Fontainebleau ; ayant, en cette circonstance , surpassé tout ce qu'on connaît de plus rapide dans la marche d'une année, puisque ces troupes auraient fait, en moins de trois jours, cinquante lieues. » (3).

On doit , d'autant plus admettre la possibilité de l'accélération que mit César dans cette expédition, qu'il ne perdait pas de vue le secours par lui promis aux Boiens , et que, pour marcher plus lestement , il avait laissé à Sens tous les bagages de l'armée , *impedimentis totius exercitûs relictis*.

Je ne me dissimule pas qu'une opinion aussi contraire à celle des nombreux savants qui ont écrit sur ce sujet, sera reçue avec défaveur. On s'étonnera , sans doute, que j'aie osé toucher à un texte sur lequel personne , pas même Lebeuf et M. Leblanc , malgré le zèle de ces derniers pour notre commune patrie , n'a élevé le moindre doute. Je réponds que, dans l'étude des monuments historiques , il y a, comme dans toute autre, de bonnes fortunes; qu'il n'est pas sans exemple qu'une idée échappée aux plus érudits , aux esprits les plus pénétrants, ait frappé, par hasard, un ami ardent de la vérité. Si j'ai raison , comme je le crois fermement , il en résultera seulement que j'ai été plus heureux que ceux qui m'ont précédé dans l'examen de cette question de géographie ancienne.

(1) Mémoires de Lebeuf, t. 1, p. 828

(2) Vézelay, au Vie siècle n'était qu'un hameau de Domecy. Mémoires de Lebeuf , t. 1, p. 123, note 6.

(3) Mémoire de M. de Bourienne , L. X, p. 63.

**EXTRAIT DU RAPPORT FAIT A
L'ACADÉMIE ROYALE DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES ,
DANS SA SÉANCE DU 15 JUILLET 1831,
PAR SA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
DE LA FRANCE.**

La ville d'Auxerre ; qui avait fourni l'année dernière à M. Leblanc le sujet d'un ouvrage auquel vous regrettâtes de ne pouvoir pas décerner une quatrième médaille, a donné encore cette année la matière d'une bonne dissertation que nous devons à M. Chardon, Président du Tribunal civil d'Auxerre. Le but de cet écrit est de prouver principalement qu'Auxerre était une ville notable de la Celtique , avant la conquête de César ; qu'elle se nommait *Vellaunodunum* ; et que cette ville de *Vellaunodunum* , aujourd'hui Auxerre , est celle dont César fit le siège , avant de marcher sur *Genabum*, que l'auteur croit être Orléans.

Votre Commission , Messieurs , laissant entièrement à l'écart le fond des questions , qui sont encore un sujet de doute parmi les savants, et considérant que ce mémoire est nourri de faits , composé avec méthode, écrit avec clarté, et propre à répandre quelques lumières sur un sujet curieux , vous propose de lui décerner une mention honorable. Il est destiné à former l'introduction d'une histoire générale de la ville d'Auxerre , dont l'auteur fait espérer la prochaine publication. C'est lorsque l'ouvrage entier paraîtra , qu'il y aura lieu de juger les questions de topographie qui en ont fourni la matière.

ADDITION A L'INTRODUCTION

L'inspection de la carte géographique peut inspirer une objection que je crois devoir prévenir.

Votre système, me dira-t-on peut-être, est appuyé sur la supposition qu'Orléans est le *Genabum* de César; mais si ceux qui le placent à Gien ont raison, vos arguments restent sans force ; car César a pu s'y porter en sortant de Sens , sans beaucoup retarder le secours par lui promis aux Boiens ; la distance entre leur pays et Sens étant à peu près la même , soit qu'on passe par Gien , soit qu'on passe par Auxerre.

1° Si l'on mesure exactement les distances, on trouvera que César, en passant par Gien , aurait imposé à son armée , au moins , un jour de marche de plus ; ce qui est inconciliable avec le désir ardent qu'il avait de secourir des alliés , qui déjà étaient aux prises avec l'ennemi.

2° Cette marche l'aurait éloigné du pays des Eduens , et c'est sur eux qu'il comptait pour ses vivres.

3° Pour conserver le texte des Commentaires , tel que les copistes nous l'on transmis, il ne suffirait pas qu'il ait pu aller au secours des Boiens, en passant par Gien ; il faudrait encore que sur cette route , il eut rencontré *Vellaunodunum*. Or , cette idée n'est pas soutenable. Il n'y a que 15 lieues de Sens à Gien. César allait à marches forcées, *impedimentis relictis* ; et ce n'est qu'après deux jours de marche qu'il s'est trouvé devant *Vellaunodunum*. Quand il eut soumis cette ville, il lui fallut encore deux jours pour atteindre *Genabum*. Il n'est pas possible d'admettre qu'il ait ainsi employé quatre jours de marches forcées, pour franchir 15 lieues.

Ceux qui veulent *Genabum* à Gien doivent donc dire avec moi, que César, d'abord, prit la route la plus directe , et marcha au Sud ; qu'après deux jours de marche , il fut arrêté par le refus de *Vellaunodunum* de lui ouvrir ses portes ; qu'informé ensuite des préparatifs qui se faisaient contre lui à *Genabum* , au lieu de continuer sa première marche , il se porta sur cette ville.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRES	I,	Temps anciens
	II,	Invasion des Romains
	III,	Domination romaine
	IV,	Christianisme dans l'Auxerrois
	V,	Domination des Francs-Saliens
	VI,	Règne des Francs-Ripulaires
	VII,	Onzième siècle
	VIII,	Douzième siècle
	IX,	Treizième siècle
	X,	Quatorzième siècle
	XI,	Quinzième siècle
	XII,	Seizième siècle

Avertissement :

Ces chapitres seront numérisés et mis en ligne sur internet au fur et à mesure de l'avancement de la numérisation à raison d'un chapitre par mois.

FAUTES A CORRIGER.

PAGES XXVIII , 7e ligne, XVIe siècle , *lisez* XIII^e.
 XXXI , 20e ligne , Auticidorum , *lisez* Autricidorum.
 LXIV, 28e ligne , Hotmau , *lisez* Hotman.
 52 , 6e ligne , Montaire , *lisez* Montartre.
 81 , 21e ligne, Tonnerois, *lisez* Tonnerrois.
 92 , 27e ligne , Charles II , *ajoutez* dit le Chauve.
 151 , 1ere ligne , Bethléem, *lisez* Bethlehem.
 156 , note (1), p. 63, *lisez* p. 147.